

N/REF : 17/02/2026 16H38 C:000073 I:11123
V/REF : AC/C40220
V/Email reçu le Mardi 17/02/2026 a 16H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SBIO
IMMEUBLE : SYMBIOSE -SBIO
2/4, RUE DE LA METAIRIE
3, RUE DU BOCAGE
44700 ORVAULT

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 4 RUE DE LA METAIRIE BATIMENT D - MR ET MME ELYAHYAUI 06 64 17 82 27
LOGEMENT N° 123255, PORTE N°D21, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FUITE AU NIVEAU DU BALLON D'EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 19/02

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DU BALLON D'EAU CHAUDE

CONSTAT : BALLON THERMODYNAMIQUE NON FIXÉ AU MUR ET INSTALLÉ TROP BAS
DONC CONTREPENTE SUR LA VIDANGE. ESPACE TRES RESTREINT LA OU LE
BALLON EST INSTALLÉ

APPEL GESTIONNAIRE : DEMANDE DE DEVIS POUR REMISE EN CONFORMITÉ

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

DEVIS A SUIVRE

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/02/26 a 19H55 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 10,00%				7,00
TOTAL T.T.C.En EURO				77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.